

Questions Réponses

À quoi servent les délais d'attente ?

Les délais d'attente sont établis pour attester de la bonne santé de votre animal au moment de l'adhésion.

Accident

15 jours

Maladie

60 jours

Chirurgie
suite à maladie

6 mois

Suis-je libre du choix de mon vétérinaire ?

Oui, vous êtes libre du choix de votre vétérinaire et tous les types de consultations sont couverts : classique, spécialisée, en urgence, à domicile, etc.

Les garanties évoluent-elles avec l'âge de mon animal ?

Non, une fois que votre animal est inscrit chez nous, les garanties s'appliquent de la même manière tout au long de sa vie, sous condition de renouvellement annuel de votre contrat (par tacite reconduction).

Mon animal est déjà malade/accidenté, ses frais sont-ils pris en charge ?

Non, votre contrat ne couvre pas les frais engagés avant l'adhésion ou durant les délais d'attente, ni les frais liés à une pathologie déjà déclarée. C'est pourquoi il faut assurer son animal jeune, avant l'apparition des pathologies. Une fois assuré, les maladies qu'il pourrait déclarer seront prises en charge, tout comme les accidents.

Qu'est-ce qui n'est pas pris en charge ?

Comme dans tous les contrats d'assurance couvrant les risques liés à la santé animale, certains frais vétérinaires ne sont pas pris en charge tels que : les maladies ou accidents survenus avant l'adhésion, les maladies héréditaires et les anomalies constitutionnelles, les frais liés à la reproduction ou encore les maladies courantes évitables par un vaccin. Voir nos Conditions Générales sur : www.santevet.be/documents-utiles.



 Allô SantéVet
02 613 16 48

Ou rendez-vous
sur www.santevet.be

VetAssur, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 euros • Siège social : 35 rue de Marseille CS 50623 69366 LYON CEDEX 07 FRANCE Immatriculée au RCS de Lyon sous le N°B 449 826 742 • Inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 003 163 www.orias.fr • Agrément FSMA : 07003163 • Produits d'assurances soumis au droit belge et couverts par AXA Belgium, AXA Belgium, S.A. d'assurances agréée sous le n° 0039 pour pratiquer les branches vie et non-vie (A.R. 04-07-1979, M.B. 14-07-1979) • Siège social : 1, Place du Trône 1000 Bruxelles Belgique • Internet : www.axa.be • Tél. : (02) 678 61 11 • Fax : (02) 678 93 40 • N° BCE : TVA BE 0404.483.367 RPM Bruxelles.

Document non contractuel - 08/2017 - © Fotolia / 123RF / DR

SantéVet

Assurance santé chien et chat

Et si on remboursait vos frais vétérinaires ?



Allô SantéVet
02 613 16 48

Ou rendez-vous sur www.santevet.be

Les avantages de SantéVet

C'est l'assurance de pouvoir lui donner **les meilleurs soins** quelles que soient les circonstances.



Prise en charge «Omnium»

Maladies, accidents et chirurgies.



Garanties

Maintenues tout au long de la vie de votre animal.



Tarification

En fonction de la race et de l'espèce de votre animal.



Prévention

Prise en charge des frais grâce à notre formule la plus complète : Premium.



Détartrage

Remboursé une fois par an, après 2 ans de contrat.



Souscription facile

Sans examen médical au préalable.



Remboursement rapide

Remboursement dans les 48 heures de vos frais vétérinaires.



Médicaments

Les médicaments prescrits par le vétérinaire sont remboursés.

3 formules adaptées à vos besoins

Toutes nos formules **vous remboursent vos frais vétérinaires en cas de maladies, d'accidents et de chirurgies**. Âge limite d'adhésion : 2 mois à moins de 5 ans.

	LIGHT	CONFORT	PREMIUM
PRISE EN CHARGE	50 %	70 %	90 %
FRANCHISE ANNUELLE	20 €	40 €	100 €
PLAFOND ANNUEL REMBOURSÉ	1100 €	1500 €	2200 €
FORFAIT PRÉVENTION	-	-	80 €

Délai d'attente : 15 jours pour un accident, 60 jours en cas de maladie, 6 mois pour une chirurgie suite à une maladie. **Frais de dossier** : 9,90 € appliqués lors de votre premier règlement (remboursables en cas de rétractation).

► DETARTRAGE

Le tartre peut être la cause de nombreuses autres affections. Les soins dentaires, comme chez l'homme, sont essentiels pour rester en bonne santé. **C'est pourquoi chez SantéVet toutes nos formules d'assurance prennent en charge un détartrage par an tout au long de la vie de l'animal (après 2 ans de contrat).**

► LES PLUS DE LA FORMULE PREMIUM

80€/an

LE FORFAIT PRÉVENTION REMBOURSE :

- ✓ les vaccins,
- ✓ les vermifuges,
- ✓ les antiparasitaires.



Les soins remboursés

- ✓ Consultations vétérinaires,
- ✓ Consultations d'urgence,
- ✓ Consultations « troubles du comportement »,
- ✓ Chirurgies,
- ✓ Hospitalisations,
- ✓ Échographies, radiographies,
- ✓ Scanners, IRM,
- ✓ Analyses,
- ✓ Médicaments prescrits,
- ✓ Traitements adjuvants,
- ✓ Physiothérapie,
- ✓ Ostéopathie, acupuncture,
- ✓ Ambulances...



Exemple de remboursement

Une patte cassée, ça peut aussi lui arriver ! Voici un exemple de remboursement de soins chirurgicaux suite à une fracture. **Découvrez le montant remboursé par chacune des formules SantéVet, déduction faite de la franchise annuelle** (appliquée seulement au 1^{er} remboursement de l'année d'assurance).

Chirurgie pour une fracture.
Montant des frais vétérinaires : 850 € *

€ 850 (facture)
remboursement de 50 %
= € 425
- € 20 (franchise)

405€

Light

€ 850 (facture)
Remboursement de 70 %
= € 595
- € 40 (franchise)

555€

Confort

€ 850 (facture)
remboursement de 90 %
= € 765
- € 100 (franchise)

665€

Premium

* Montant moyen des soins complets d'une fracture réalisés en Belgique